

DEPARTEMENT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous-la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 12

Convocation du 20 septembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Monsieur David LEPICIER ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-31 : DECISION MODIFICATIVE N°1

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les lois, décrets et règlements relatifs aux budgets des communes.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'affiner les prévisions budgétaires 2022, notamment suite à l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022, qui a augmenté le traitement brut des agents.

Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	+ 8 000,00€ au chapitre 012, compte 6411 « Personnel titulaire » + 2 085,00€ au chapitre 012, compte 6451 « Cotisations à l'Urssaf » + 2 500,00€ au chapitre 012, compte 6453 « Cotisations aux caisses de retraite » + 15,00€ au chapitre 012, compte 6458 « Cotisations aux autres organismes sociaux » + 49,66€ au chapitre 012, compte 6475 « Médecine du travail, pharmacie » + 5 880€ au chapitre 012, compte 6218 « Autre personnel extérieur »

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 051-215101114-20220926-202231-DE

	- 8 760,00€ au chapitre 67, compte exceptionnelles » - 3 000,00€ au chapitre 011, compte 62878 « A d'autres organismes » - 6 769,66€ au 023 « Virement à la section d'investissement »
Recettes	Néant
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	- 6 769,66€ au chapitre 21, compte 2188 « Autres immobilisations corporelles »
Recettes	- 6 769,66€ au 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative n°1, détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN